



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE GANSHOREN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Hervé Gillard, *Bourgmestre-Président* ;
Michèle Carthé, Jean Paul Van Laethem, René Coppens, Sabrina Baraka, Karima Souiss, Magali Cornelissen, Maurizio Petrini, *Echevin(e)s* ;
Marina Dehing, Martial Dewaels, Chantal De Saeger, Robert Genard, Pierre Kompany, Marc Delvaux, Marco Van Dam, Lionel Van Damme, Ewa Chrypankowska, Emir Akin, Carine Delwit, Quentin Paelinck, Stéphane Obeid, Geneviève Piette, Christine Roy, Joëlle Petit, Nacima Zid, *Conseillers communaux* ;
Nathalie Peltyn, *Secrétaire communal*.

Excusés Alain Beeckmans, Frederik Van Gucht, *Conseillers communaux*.

Séance du 18.12.14

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Renouvellement#

Séance publique

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 24 octobre 2013 établissant la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2014;

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 et l'article 260;

Vu le Code des impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1°;

Vu la situation financière de la commune;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DÉCIDE:

1) Le règlement adapté se présente comme suit :

Article 1:

Il est établi au profit de la commune de Ganshoren, pour l'exercice 2015, 2.990 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Article 2:

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

2) La présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

Le Conseil approuve le point.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Nathalie Peltyn

Le Bourgmestre-Président,
(s) Hervé Gillard

POUR EXTRAIT CONFORME
Ganshoren, le 23 décembre 2014

Le Secrétaire Communal,



Nathalie Peltyn

Pour le Bourgmestre,
l'Echevin(e)



Jean Paul Van Laethem